



RÉCYLUM, UNE PRESTATION ESSENTIELLE POUR SPIE



Jean Lucas

Directeur
Développement Durable
du groupe SPIE

SPIE
Création en 1900

Effectif :
29 000 collaborateurs

CA : 3,750 millions €
dont 58% réalisés
en France,
400 implantations
dans 30 pays.

Gisement :
32 tonnes collectées
en 2008

En tant que leader européen des services multi-techniques, SPIE endosse une responsabilité particulière vis-à-vis de l'environnement. C'est pourquoi en 2008, SPIE a signé un contrat cadre pour l'ensemble de ses filiales françaises avec Récyllum, l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des lampes. Jean Lucas, Directeur du Développement Durable de SPIE, revient sur tous les avantages de cette collaboration.

En quoi le recyclage des lampes s'inscrit-il dans votre politique environnementale ?

SPIE est, entre autres, un spécialiste des installations électriques dans les secteurs industriels et tertiaires et de l'éclairage public pour les collectivités. Nous intervenons sur l'ensemble du cycle de vie des équipements de nos clients : conception, réalisation, exploitation et maintenance, jusqu'au démantèlement éventuel. Cette approche globale nous



permet d'intégrer les enjeux environnementaux : efficacité énergétique, réduction des émissions carbone, recyclage des déchets. En ligne avec notre politique de développement durable, elle nous conduit à trouver des filières de recyclage performantes, garantissant notamment un taux de recyclage ambitieux et une traçabilité de qualité.

En amont de l'entrée en vigueur de la directive DEEE*, SPIE s'est alors engagé aux côtés de Récyllum dans la mise en œuvre de la filière « tubes et lampes », lancée en novembre 2006.

Comment s'organise la collecte de lampes usagées ?

Nous pratiquons déjà le tri sélectif depuis plusieurs années avec des partenaires locaux.

Nous avons aujourd'hui **plus de 70 points de collecte Récyllum au sein de nos agences** et, quand le flux de lampes le justifie, nous proposons aussi à nos clients d'en installer directement sur leur site. **Récyllum met à disposition des conteneurs bien adaptés aux tubes fluorescents et aux lampes basse consommation.** De 17 tonnes en 2007, nous sommes passés à un volume de 32 tonnes collectées en 2008 avec Récyllum.

Quels avantages présente la prestation Récyllum ?

J'y vois tout d'abord un avantage économique puisque la filière est financée par l'Éco-contribution (0,15 € HT sur l'achat des lampes neuves). C'est également l'assurance d'une prestation de qualité tant dans les équipements mis à disposition que dans l'organisation de la filière. Les **délais rapides d'intervention et l'amélioration continue des prestations** ont permis d'établir une relation de confiance. En conseillant Récyllum à nos clients, nous bénéficions d'une image positive, véhiculée par la qualité du service rendu de notre partenaire.



Sur un plan commercial, c'est un atout supplémentaire.

Vous détenez des lampes usagées ?

Choisissez la solution de collecte la plus adaptée à votre entreprise.

→ Faites-les enlever gratuitement par Récyllum (sous condition de volume).

→ Déposez-les gratuitement chez votre distributeur.

→ Confiez-les à un prestataire :

- Votre collecteur de déchets.
- Votre prestataire de maintenance ou d'installation.

Pour en savoir plus :

www.recyllum.com

N°Azur 0810 001 777

PRIX APPEL LOCAL



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

*DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers

